

**SOMMET 2021 SUR LES  
SYSTÈMES ALIMENTAIRES**



# CONCERTATIONS

SEPTEMBRE 2021

Synthèse des Dialogues des États Membres

RAPPORT N° 3



NATIONS UNIES  
SOMMET 2021 SUR LES  
SYSTÈMES ALIMENTAIRES

# Résumé

## Introduction

L'intention générale du **Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021** (ci-après dénommé simplement « le Sommet ») est que les systèmes alimentaires nationaux apportent la plus grande contribution possible aux besoins des personnes et de la planète, comme le prévoit l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'envoyée spéciale pour le Sommet, le Dr Agnes Kalibata, encourage un large engagement dans la préparation du Sommet en les invitant à participer à des concertations multipartites pour élaborer le futur de leurs systèmes alimentaires nationaux.

Les **Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires (CSSA)**, (dénommées ci-après les « Concertations »), constituent des opportunités pour un large éventail de parties prenantes de s'engager dans l'élaboration des systèmes alimentaires du futur. Les Concertations des États membres, indépendantes et mondiales sont organisées en préparation du Sommet par les Coordonnateurs des Concertations qui sont responsables de la conception, de la conduite et du compte-rendu des Concertations.

Les Coordonnateurs sont encouragés à utiliser le droit à une alimentation adéquate et aux autres droits de l'homme ainsi qu'à l'Agenda 2030 pour le développement durable comme base des Concertations. Les Coordonnateurs veillent également à ce que les participants aux Concertations reflètent les [Principes d'engagement du Sommet](#) : agir avec diligence, s'engager à garantir la réussite du sommet, respecter les différents points de vue, reconnaître la complexité des systèmes alimentaires, inclure une diversité de parties prenantes, s'appuyer sur les politiques et initiatives existantes, et favoriser la confiance en veillant à ce que les remarques formulées lors des Concertations ne soient pas attribuées à des participants individuels. Les **Coordonnateurs des**

**Concertations des États membres** sont nommés par leurs gouvernements et accompagnés par des équipes de soutien, et bénéficient d'une orientation et d'un soutien grâce à un partenariat entre le Secrétariat du Sommet des Nations Unies et l'entreprise sociale 4SD, basée en Suisse.

Ce rapport est basé sur une synthèse des Formulaires de compte-rendu officiels des Concertations des États membres reçus par le Service de soutien aux Concertations avant le 15 août 2021.

**Ce rapport résume les résultats de ces Concertations**, en identifiant les différents modèles et en réfléchissant sur leur importance dans le contexte des besoins et des opportunités nationales, régionales et mondiales. À la suite des Concertations des États membres, un nombre croissant de pays

### Source de données : Formulaires de compte-rendu officiels et voies des Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires des États membres

- La Section 2, Analyse des participants, est basée sur les **405 formulaires de compte-rendu officiels** des Concertations des États membres publiés sur la Passerelle par **92 pays** au 15 août 2021.
- La Section 3, Analyse des résultats des Concertations, est basée sur les **446 formulaires de compte-rendu officiels** des Concertations des États membres publiés sur la Passerelle par **105 pays** au 23 août 2021.
- La Section 4, relative aux voies, est basée sur **8 voies** téléchargées sur le Passerelle et sur **19** projets de documents sur les voies partagés avant la publication au 6 septembre 2021.

définissent des voies pour parvenir à des systèmes alimentaires durables, équitables et résilients d'ici à 2030. Ce rapport décrit également les progrès réalisés dans l'élaboration des voies.

**L'ambition générale des voies est une transformation profonde de l'ensemble des systèmes alimentaires qui sera soutenue**, en temps voulu, par les engagements des parties prenantes. Les nations s'appuieront sur leurs voies pour faire progresser leurs efforts de transformation des systèmes alimentaires nationaux. Les nations doivent travailler ensemble pour faire avancer les transformations, en créant souvent des liens avec d'autres pays de leur région, et en saisissant les occasions de partager les uns avec les autres et de tirer des enseignements de leur expérience collective.

**Cet effort multi-pays et multipartite, fondé sur les Concertations des États membres, les voies nationales et les positions régionales, s'intensifiera au cours de la période de deux ans comprise entre 2021 et 2023.** Il sera soutenu par des mécanismes de soutien répondant aux besoins des pays et couvrant cinq domaines d'action : 1) permettre à chacun d'être bien nourri ; 2) stimuler des solutions de production respectueuses de la nature ; 3) promouvoir des moyens de subsistance équitables, un travail décent et l'autonomie des communautés ; 4) renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress ; et 5) soutenir les moyens de mise en œuvre, notamment par le biais de coalitions locales, régionales et mondiales. Ces possibilités sont actuellement explorées par les gouvernements et d'autres parties prenantes.

**Les dispositions nécessaires pour soutenir l'amélioration, la validation, la mise en œuvre et la connexion entre les voies d'accès aux niveaux national et régional** sont également étudiées tout comme les propositions visant à maintenir l'énergie et l'enthousiasme du travail multipartite au cours des deux prochaines années afin d'éclairer la transformation des systèmes alimentaires du futur.

## Section par section

Cette synthèse est divisée en six sections qui guident le lecteur à travers un processus visant à donner un sens à l'énorme corpus de données sur lequel elle repose.

### 1. La progression des Concertations des États membres

Cette section comprend une description de la progression des Concertations pour le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Elle donne des explications sur le fonctionnement des Concertations et sur le programme des Concertations de l'UNFSS. Elle décrit le rôle du Coordonnateur des États membres et le processus de Concertation des États membres, montrant comment ce processus a mené à des « voies ». Des liens sont établis avec le processus des Concertations indépendantes et la manière dont les Concertations ont été communiquées par les États membres et accompagnées par le service de soutien aux Concertations de l'UNFSS.

### 2. Analyse des participants

Cette section décrit le nombre, les attributs et les appartenances des participants aux Concertations et explore les tendances de la participation au fil du temps. Elle explore la participation totale et relative par sexe, âge, secteur et groupe de parties prenantes. Elle démontre les cercles de plus en plus larges de l'engagement des parties prenantes qui ont eu lieu lors des nombreuses progressions des Concertations nationales et attire l'attention sur des circonstances particulières.

### **3. Faire en sorte que les systèmes alimentaires soient adaptés à l'avenir, convergence des résultats des Concertations**

Cette section utilise comme source les Formulaires de compte-rendu officiels partagés par les Coordonnateurs des États membres après leurs Concertations pour créer une synthèse consolidée des résultats des Concertations. Les points de convergence sont identifiés et réunis dans un fil conducteur. La manière dont les États membres identifient et entendent utiliser les leviers de changement est considérée comme un élément déclencheur important de la transformation des systèmes alimentaires. Les points communs de divergence sont également considérés comme des indicateurs importants pour les décisions à prendre et les compromis qui devront être faits au cours de la prochaine décennie.

### **4. Voies vers la transformation des systèmes alimentaires des États membres**

Cette section explique comment la progression des Concertations a conduit à l'élaboration de « voies » et s'appuie sur les voies déjà publiées sur la Passerelle, partagées en tant que pièces jointes aux Formulaires de compte-rendu officiels ou sous forme de projet avec le service de soutien aux Concertations de l'UNFSS. Elle montre comment les États membres décrivent leur vision de l'avenir de leurs systèmes alimentaires, comment ces voies ont été articulées autour des objectifs du Sommet et des actions, décisions et engagements nécessaires pour que les voies soient à la hauteur de leurs ambitions.

### **5. Collaborations pour la mise en œuvre**

Cette section traite de la gouvernance et des relations que les États membres considèrent comme nécessaires pour tirer parti de l'élan créé par la progression de la Concertation et l'élaboration de voies. L'accent est mis sur les mécanismes de gouvernance multipartite centrée sur les personnes, où les systèmes alimentaires sont considérés comme un problème dans toutes les juridictions. La nécessité d'un apprentissage continu en matière de gouvernance des systèmes alimentaires est développée, tout comme les partenariats mondiaux qui seront nécessaires. La convergence avec les Concertations indépendantes y est approfondie.

### **6. Implications pour la mise en œuvre**

S'appuyant sur l'expérience du programme des Concertations, cette section présente six fonctions qui seront importantes dans les deux ans qui suivront le Sommet. Ces fonctions sont les suivantes :

- I. Les gouvernements nationaux et les parties prenantes dans les pays devront réfléchir aux résultats du Sommet et indiquer leurs intentions pour la période de l'après-Sommet
- II. Les gouvernements nationaux continueront à organiser des Concertations, à favoriser les voies menant aux systèmes alimentaires du futur, à veiller à la validation de ces voies, à les utiliser comme base pour la mise en œuvre et à les réexaminer (et à les adapter) à intervalles réguliers
- III. Les gouvernements nationaux seront proactifs dans l'engagement des principales parties prenantes dans les Concertations post-Sommet, les voies, la mise en œuvre et leur examen
- IV. Les gouvernements nationaux auront accès à une expertise scientifique et à un soutien technique dans le cadre d'un mécanisme de soutien géré pour l'après-sommet

- V. Les gouvernements nationaux feront progresser la transformation en exploitant les leviers du changement
- VI. Les gouvernements nationaux étudieront les possibilités de gouvernance des systèmes alimentaires

## Conclusions

L'utilité de travailler par le biais d'une approche des systèmes alimentaires est de plus en plus évidente pour ceux qui ont participé aux Concertations des États membres l'année dernière. Les Concertations des États membres offrent la possibilité d'impliquer de nombreux groupes de parties prenantes intéressées par les systèmes alimentaires du futur. La vision large des systèmes alimentaires qui a émergé lors de la préparation du Sommet révèle l'importance des approches interdisciplinaires et multisectorielles. De nombreuses parties prenantes impliquées dans les Concertations ont abordé l'alimentation sous l'angle de l'universalité du droit à l'alimentation et de l'ensemble des 17 ODD. Les résultats du système alimentaire à privilégier sont abordés dans le cadre de discussions et de débats. Les interactions pendant les Concertations soulignent la valeur d'un débat explicite sur les priorités et les compromis qu'elles impliquent, en particulier s'il reconnaît l'existence d'un éventail de points de vue valables sur la manière de progresser et s'il ne recule pas devant la complexité inhérente à cette méthode de travail.

Dans le cadre des Concertations, les parties prenantes travaillent ensemble pour formuler des visions des systèmes alimentaires du futur, en identifiant et en travaillant sur les points de divergence, en explorant les options par lesquelles les systèmes alimentaires d'aujourd'hui peuvent changer, et en concevant les voies permettant aux parties prenantes de concrétiser les changements. Les différents groupes de parties prenantes ont des points de vue variés sur la façon dont les systèmes alimentaires devraient fonctionner, ainsi que sur la façon dont ils devraient être adaptés et rendus résilients face à des stress potentiels. Ces différences perçues sur l'apparence des systèmes alimentaires influencent la façon dont les différentes parties prenantes perçoivent les forces et les vulnérabilités de leurs systèmes.

Les Concertations pour le SSA sont l'occasion de partager les différents points de vue des parties prenantes, de les examiner et d'en discuter mais aussi de leur permettre d'apprécier les liens qui existent entre eux. Elles sont alors dans une meilleure position pour aligner leurs efforts et augmenter leur impact.

Les voies qui émergent des Concertations sur la sécurité alimentaire faciliteront la coordination des efforts de transformation des systèmes alimentaires. Elles s'appuient sur les stratégies alimentaires nationales existantes et sur les résultats des programmes nationaux des Concertations multipartites. La plupart des voies sont des voies stratégiques de haut niveau, combinant les visions des types de systèmes alimentaires nécessaires à l'avenir, en se concentrant sur 2030, avec des descriptions de la meilleure façon de réaliser ces visions, et en mettant l'accent sur la manière de soutenir et de gérer au mieux le changement de système. Dans les six mois qui suivront le Sommet, le Service de soutien aux Concertations continuera à soutenir les Coordonnateurs nationaux et les organisations régionales dans l'élaboration de leurs voies, l'identification de leurs priorités et la recherche de liens avec d'autres.

*Mise à jour - Au moment de la publication de cette synthèse, un total de 601 Concertations des États membres ont été annoncées et 81 documents de voies nationales ont été téléchargés sur la Passerelle.*